

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le **30 SEP. 2020**

ID : 031-213105612-20200930-D_2020_72-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 5

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et le 23 septembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 septembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, MME CELERIER, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. DOMENEGHETTY, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME BEC (POUVOIR A M. GARDE), M. PUGET (POUVOIR A MME TOULZE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. BAMIERE (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME CABERO (POUVOIR A M. PERE).

Etaient absents excusés : MME PIEROT, MME PERROUX

M. PHILIPPE MERLEY a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2020/72

Objet : Convention avec SFR pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire communal, la société SFR, fournisseur d'accès en charge de ces travaux dûment habilité par voie de Marché Public par Toulouse Métropole en sa qualité de Maître d'Ouvrage, demande l'autorisation de procéder au déploiement de son réseau au sein de deux immeubles, propriétés communales.

Les bâtiments concernés, regroupant plusieurs habitations, sont :

- les bâtiments occupés par la Gendarmerie Nationale, 69 avenue de Toulouse, 31240 L'Union
- le bâtiment regroupant la crèche municipale et des appartements d'habitation, 14 avenue des Hortensias, 31240 L'Union.

Après examen de la proposition de SFR, et ses engagements :

- d'équiper à ses frais exclusifs, dans les parties communes des propriétés précitées, un réseau de fibre optique ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 30 SEP. 2020

ID : 031-213105612-20200930-D_2020_72-DE



- de respecter les normes en vigueur et des règles de l'art ;
- de procéder à cette installation dans un délai maximal de 6 mois, à compter de la signature de la convention ;
- de respecter l'ensemble des règles définies par l'ARCEP, notamment son partage avec tous les opérateurs FTTH ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- de signer la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRE**

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ



- Transmis le 30 SEP. 2020
- Affiché le 30 SEP. 2020